

Année 2016

**Programme annuel de développement agricole et rural
Fiche de présentation du programme prévisionnel**

Organisme responsable du programme : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Montant global du programme (assiette de calcul pour la subvention) : 2.274.109 €

Subvention CASDAR : 1.746.641 €

Organismes réalisateurs du programme : une douzaine de partenaires seront investis dans le programme de l'APCA en 2016 : CDA71 ; CDA41 ; CDA13 ; CDA47 ; CDA34 ; CDA53 ; CDA26 ; CDA56 ; CRA Nord Pas de Calais ; CRA Lorraine ; CRA Bretagne ; D'autres réalisateurs pourront être mobilisés en cours d'année sur des thématiques nouvelles par appel à candidatures et décision du conseil d'administration de l'APCA.

Mise en œuvre effective : du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

Actions élémentaires :

AE1 : Stratégie pilotage et management d'entreprise	AE2 : Systèmes doublements performants
AE3 : Agriculture Biologique	AE4 : Agroéquipement
AE5 : Création de valeurs sur les territoires	AE6 : Métiers, compétences et organisation
AE7 : Tête de réseau	AE8 : Gouvernance

Résultats et valorisations attendus :

AE1 : Mise en œuvre de la nouvelle politique d'installation, renforcement de l'accompagnement humain dans le conseil d'entreprise, veille sur les différents dispositifs mis en œuvre à travers la mise à jours du guide des procédures d'accompagnement des exploitations en difficultés, mise en réseau des conseillers sur la gestion des risques et recensement des différentes formes d'accompagnement sur cette thématique, appui au développement de la vision prospective des conseillers filières, renforcement de la prise en compte du changement climatique dans le conseil d'entreprise.

AE2 : Mise en œuvre d'une journée nationale « agronomie », étude sur la performance économique des systèmes à bas intrants repérés dans le réseau DEPHY, journée d'échange technique « irrigation et efficacité de la ressource en eau, mise en place de la certification PEFC, guide sur les auxiliaires de culture type « oiseaux » et actualisation des guides auxiliaires de cultures existants, consolidation des référence systèmes INOSYS et articulation avec les données synthétiques existantes, renforcement de la compétitivité des élevages à travers un conseil systémique.

AE3 : Renforcement de la création et de la valorisation de références systèmes (INSOYS) en Grandes cultures biologiques, construction d'un plan d'action sur la structuration des filières AB dans les Chambres d'agriculture, identification et priorisation des thématique de R&D en AB, et développement des réponses aux appels à projets en lien avec les travaux de l'AE7 (UMS APIE).

AE4 : Organisation de la Biennale des conseillers agroéquipement et d'un colloque sur l'agriculture de précision, développement et valorisation des références sur les charges de mécanisation, déploiement des formations sur l'agriculture de précision, intégration du machinisme dans la réflexion sur l'évolution du conseil agronomique (triple performance).

AE5 : Renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales, formalisation de documents pour accompagner le développement de partenariats avec les intercommunalités, organisation de rencontres entre parties prenantes. Actions prospectives et veille sur expériences innovantes en matière de création de valeurs sur les territoires (services environnementaux, agriculture périurbaines...).développement et actualisation d'outil pour l'appropriation de la réglementation sanitaire à destination des Chambres d'agriculture.

AE6 : Grille d'analyse « triple performance » des prestations Chambres d'agriculture, déploiement du diagnostic agro écologie, mise au point des outils nécessaires à la coordination de la capitalisation des GIEE, guide pratique PEI « groupes opérationnel et échanges d'expériences entre les groupes opérationnels animés par le réseau des Chambres d'agriculture, production d'outils d'écoute active des besoins des agriculteurs, déclinaison de Chartes de partenariats entre les Chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement agricoles publics et privés.

AE7 : Insertion des Chambres d'agriculture et des ITA dans des consortiums pour répondre à des appels à projets, conception des outils de capitalisation des données et des produits de la R&D agricole des Chambres d'agriculture, déploiement des stratégies de mise en œuvre de l'objectif 3 du PNDAR, réorganisation des stations expérimentales Fruit et légumes (grand Est) et lait et viande (grand Ouest), accompagnement du bilan à mi-parcours des PRADR, organisation du comité scientifique décentralisé.

AE8 : Préparation du compte rendu 2015 du PDAR APCA, préparation du prévisionnel 2017 du PDAR APCA, animation de l'équipe projets CASDAR, évaluation accompagnée du PDAR APCA.

Sites internet sur lesquels seront publiées les informations :

www.chambres-agriculture.fr – Espace dédié aux actions CASDAR du réseau des Chambres d'agriculture et de l'APCA.

Les résultats du projet bénéficiant de l'aide sont mis gratuitement à la disposition de toutes les entreprises exerçant des activités dans le secteur ou le sous-secteur agricole et forestier particulier concerné.